

**BANK OF AFRICA-BURKINA FASO
(BOA-BF)**

**Société Anonyme au capital de 11 milliards de francs CFA
Siège social : 770, avenue du Président Aboubacar SANGOULE LAMIZANA,
01 BP 1319 Ouagadougou 01
Burkina Faso**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Etabli en application de l'article 715 de l'acte uniforme de
l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE**

EXERCICE CLOS LE 30 juin 2016

DEFINITIF

Août 2016

SOFIDEC SARL

01 BP 3800 Ouagadougou 01

Tél: +226 25 37 69 51

E-mail : sofidec@sofidec-nexia.com

Cabinet ROSETTE NACRO

01 BP 1955 Ouagadougou 01

Tél. : +226 25 37 18 93

E-mail : canacro@fasonet.bf

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
I. <u>LETTRE D'OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</u>	3
II. <u>PRESENTATION DE LA BANQUE</u>	10
III. EXAMEN DES COMPTES	13
1. Analyse des comptes de l'actif	14
2. Analyse des comptes du passif	17
3. Les comptes d'engagements hors bilan	17
LES COMPTES DE RESULTAT	18
Annexes : Etats financiers	19

I. LETTRE D'OPINION

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA BANK OF AFRICA BURKINA FASO**

ARRETE DES COMPTES AU 30 juin 2016

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la BANK OF AFRICA-BURKINA FASO,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de votre société, nous vous présentons notre rapport prévu par l'article 715 de l'Acte Uniforme révisé du 30 janvier 2014 relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, au titre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2016.

Conformément aux dispositions dudit article, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de dresser un rapport dans lequel nous portons à la connaissance du Conseil d'administration ainsi que, le cas échéant, du comité d'audit :

- les contrôles et vérifications auxquels nous avons procédé et les différents sondages auxquels nous nous sommes livrés ainsi que leurs résultats ;
- les postes du bilan et des autres documents comptables auxquels des modifications nous paraissent devoir être apportées, en faisant toutes les observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour l'établissement de ces documents ;
- les irrégularités et les inexactitudes que nous aurions découvertes ;
- les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de l'exercice comparés à ceux du dernier exercice.

Etats financiers soumis à notre audit.

Les états financiers soumis à notre audit ont été préparés par la Direction Générale de votre société et se caractérisent par les principaux chiffres clés ci-après :

Eléments	30/06/2016 (Millions FCFA)	31/12/2015 (Millions FCFA)
Total bilan	673 056	668 704
Fonds propres effectifs	40 689	38 420
Résultat net (bénéfice)	6 003	12 028

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction Générale de BOA BURKINA FASO est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables édictés par le Plan Comptable Bancaire (PCB) en vigueur dans les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Conformément aux dispositions de la circulaire n°004-2011/CB relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédit de l'UMOA, nos travaux de vérification ont porté notamment sur :

- l'organisation interne ;
- le fonctionnement des organes sociaux ;
- l'exercice du contrôle interne ;
- la qualité du système d'information et comptable ;
- la gestion et la qualité des risques ;

- le respect de la réglementation prudentielle ;
- la révision des comptes.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les principales conclusions issues de nos travaux se présentent comme suit :

1. Organisation interne

L'organigramme de la BANK OF AFRICA BURKINA FASO, modifié courant juin 2016, comprend quatorze (11) directions, dix-huit (18) départements et trois (02) services.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur l'organisation interne de la Banque.

2. Fonctionnement des organes sociaux

Les principaux organes sociaux de la BANK OF AFRICA-BURKINA FASO sont l'Assemblée Générale des Actionnaires, le Conseil d'Administration et les différents Comités du Conseil d'Administration. La composition et les règles de fonctionnement de ces organes sont régies par les Statuts de la banque et les dispositions légales.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur le fonctionnement des organes sociaux de la banque au cours du premier semestre de l'exercice 2016.

3. Exercice du contrôle interne

L'exercice du contrôle interne est assuré au sein de la BOA BURKINA FASO par le Département Audit Interne qui est directement rattaché en position staff à la direction Générale.

Le Département veille à l'adaptation et à la mise en œuvre de la politique de contrôle interne Groupe en effectuant les audits des agences et des services de la banque.

D'une manière générale, l'évaluation et l'appréciation des procédures et du système de contrôle interne en vigueur au sein de la BOA-BURKINA FASO n'ont pas révélé de dysfonctionnements graves susceptibles d'avoir des incidences significatives sur la situation financière et le patrimoine de la banque au 30/06/2016. Elles ont néanmoins mis en évidence un certain nombre de faiblesses jugées non significatives qui feront l'objet d'une lettre de management au Président du Conseil d'Administration et contenant notamment nos principales recommandations en vue de corriger ces faiblesses et de contribuer à l'amélioration constante du système de contrôle interne de la banque.

4. Qualité du système d'information et comptable

Le système d'information de la BOA-BURKINA FASO repose sur le progiciel intégré IGOR. Il dispose de modules associés permettant entre autres, l'automatisation des opérations de guichet, de comptabilité et des risques.

Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur la qualité du système d'information de la banque.

5. Gestion et qualité des risques

La gestion et la maîtrise des risques de la banque est assurée par le Conseil d'administration à travers notamment la mise en place et le fonctionnement régulier des trois comités suivants :

- Le comité de crédit local ;
- Le comité de crédit élargi ;
- Le comité d'audit et des risques.

En outre le Département Gestion du risque de crédit qui est rattaché au Pôle Risques, effectue des contrôles permanents a posteriori par sondage sur les dossiers de prêts débloqués, des reportings mensuels sur le risque à l'attention de la Direction des Risques Groupe, assure le pilotage des comités de Risques (Comité des Comptes Difficiles et Comité des Risques) et l'élaboration de la révision semestrielle globale du portefeuille.

L'appréciation de la qualité des risques au niveau de la BOA-BURKINA FASO à laquelle nous avons procédé n'appelle pas d'observation particulière de notre part. D'une manière générale, les déclassements en douteux et litigieux des engagements ainsi que leur provisionnement sont effectués par la banque conformément à l'instruction 94/05 de la Commission Bancaire.

6. Respect de la réglementation prudentielle

Dans le cadre du contrôle du respect de la réglementation prudentielle, nous avons examiné les ratios prudentiels édictés par la BCEAO et produits par la BANK OF AFRICA BURKINA FASO au 30 juin 2016.

Suite à nos contrôles, nous avons constaté que tous les ratios de la BCEAO sont respectés par la BANK OF AFRICA BURKINA FASO au 30/06/2016 comme le montre le tableau ci-après.

Libellés	Normes BCEAO	Réalisations au 30-juin-16	Observations
Fonds Propres Effectifs (FPE)	≥ 5 000	40 689	Respecté
Fonds propres effectifs/risques	≥ 8 %	12,91%	Respecté
Coefficient de couverture des emplois à MLT/Ressources stables	≥ 50 %	80,74%	Respecté
Coefficient de liquidité	≥ 75 %	100,01%	Respecté
Limitation des immobilisations dans les entreprises autres que les BEF et SI	% K MAX 25 %	0,8%	Respecté
	Part/FPB Max 15 %	0,95%	Respecté
Immobilisation hors exploitation et participation S I	≤ 15 %	4,67%	Respecté
Limitation des immobilisations et participation	≤ 100 %	27,76%	Respecté
Prêts au personnel et dirigeants	≤ 20 %	16,69%	Respecté
Coefficient de division des risques :			
- Engagement individuel	≤ 75 % FPE/client	71,15%	Respecté
- Somme des engagements individuels atteignant 25 % FPE	≤ 8 fois les FPE	4 clients	---
		0,25	Respecté

A l'issue de nos contrôles, les différents ratios mis à notre disposition pour examen respectent les normes BCEAO au 30 juin 2016.

1. Révision des comptes

Les postes du bilan et des autres documents comptables auxquels des modifications ont dû être apportées

Sur les comptes d'engagement de la clientèle, il a été demandé des compléments de provisions d'un montant de 86 millions F CFA et des déclassements de 134 millions F CFA détaillés comme suit :

Etat des engagements	A déclasser	Provisions à constituer
50 plus gros engagements	0	0
Créances douteuses litigieuses	0	5
Comptes ordinaires sans mouvement créditeur depuis plus de 3 mois	4	4
Comptes ordinaires sans mouvement créditeur significatif depuis plus de 6 mois	16	11
Créances impayées	58	58
Créances restructurées	56	8
Total	134	86

2. Opinion

En conclusion de nos travaux, l'opinion que nous serons amenés à émettre sur les états financiers de la BANK OF AFRICA-BURKINA FASO (BOA – BF) au 30 juin 2016 tels qu'ils vous sont soumis, sera une certification sans réserve.

Fait à Ouagadougou, le 04 août 2016

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC SARI



Oumarou Gilbert SINARE

Expert-Comptable

**inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts
Comptables et Comptables Agréés du Burkina
Faso**

Cabinet Rosette NACRO



Rosette C. RIFFARD NACRO

Expert-Comptable Diplômé d'Etat

**inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts
Comptables et Comptables Agréés du Burkina
Faso**

RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2016

(Banques et établissements financiers)

I- Tableau d'activité et de résultats

Indicateurs en MFCFA	1 ^{er} semestre 2016	1 ^{er} semestre 2015	En valeur	En pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)
			(3) = (1) - (2)	(4) = [((1)-(2))/(2)]*100
Produit Net bancaire	16 132	15 021	1 111	7,40%
Frais généraux	6 786	6 060	726	11,98%
Résultat brut d'exploitation	8 364	8 265	99	1,20%
Coût du risque	1 201	977	177	22,94%
Résultat exceptionnel	120	308	-187	-60,71%
Résultat avant impôt	7 404	7 956	-552	-6,94%
Résultat net	6 003	5 614	389	6,93%

II- Commentaires

Au plan mondial, la reprise de l'activité économique s'est encore affaiblie en raison notamment de l'aggravation des turbulences financières. La croissance est désormais projetée à 3,2% en 2016, soit une révision à la baisse de 0,2% par rapport aux prévisions de janvier 2016, et contre 3,1% pour l'année 2015.

Au niveau national, l'environnement économique demeure marqué par les effets néfastes des différentes crises socio-politiques qu'a connues le pays ces dernières années. Le ralentissement de l'activité économique persiste dans un contexte où les effets de la loi de finances rectificative récemment adoptée sont encore attendus. Le portefeuille des banques continue de subir les contrecoups de cette morosité dont l'impact se traduit par la faiblesse des emplois et la montée du risque.

Dans ce contexte difficile, la BANK OF AFRICA au Burkina Faso s'efforce de maintenir sa position sur le marché et préserver sa rentabilité.

770, Avenue du Président Aboubacar Sangoulé LAMIZANA - 01 BP 1319 Ouagadougou 01 - BURKINA FASO
 Tél : (226) 25 30 88 70 à 73 - Fax (226) 25 30 88 74 - E-mail : boadg@fasonet.bf - Swift : AFRIBF BF

La stratégie commerciale initiée dans le cadre du Plan Triennal de Développement 2016-2018, se déroule progressivement avec l'extension du réseau d'agences qui, à la fin du premier semestre 2016, atteint 50 points de vente contre 41 l'année précédente. Le maillage se poursuit également par le déploiement des distributeurs de billets hors sites et des TPE.

Progressant de 31,7% en une année, le total bilan de la BANK OF AFRICA au Burkina Faso atteint 673,0 Milliards de FCFA en juin 2016.

Le Produit Net Bancaire augmente de 7,4% entre juin 2015 et juin 2016 et se chiffre à 16,1 Milliards de FCFA.

Le Résultat net s'établit à 6,0 Milliards de FCFA au 30 juin 2016, en hausse de 6,9% par rapport à juin 2015 et en avance de 1,4% sur le budget.

III- Autres informations

- Toutes autres informations pertinentes

Fait à Ouagadougou, le 06/09/2016

NB : L'attestation des Commissaires aux comptes sur la sincérité des informations semestrielles diffusées est publiée en même temps que le rapport d'activité semestriel.

Le Directeur Général



Sébastien TONI

770, Avenue du Président Aboubacar Sangoulé LAMIZANA - 01 BP 1319 Ouagadougou 01 - BURKINA FASO
Tél : (226) 25 30 88 70 à 73 - Fax (226) 25 30 88 74 - E-mail : boadg@fasonet.bf - Swift : AFRIBF BF